



Université populaire africaine en Suisse, Savoises 15, CH-1205 Genève • CRAN-Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse, CP 2230, CH-3001 Berne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 FÉVRIER 2021

SOLIDARITÉ - SCANDALE DU CHLORDÉCONE

Non au Génocide silencieux, par la France, de populations Guadeloupéenne et Martiniquaise !

Depuis plus de vingt ans, un scandale sanitaire, écologique et environnemental secoue la Guadeloupe et la Martinique, gros producteurs de bananes. Au mépris de ses propres lois, l'Etat français y a laissé utiliser par les planteurs Blancs ex-esclavagistes (appelés aussi *Békés*) un produit d'une grande toxicité, le chlordécone. Utilisé depuis les années 1960 dans toute la France, ce produit a été formellement interdit en 1990. Sauf loin de la France métropolitaine, en Guadeloupe et Martinique. Avec des effets nocifs affectant principalement les Noirs et qu'on n'a pas fini d'évaluer, notamment¹ :

- Nappes phréatiques polluées pour 600 ans
- Guadeloupe et Martinique en tête des pays ou régions déclarant le plus de cancers de la prostate ;
- Troubles graves de la reproduction et augmentation des risques d'accouchements prématurés ;
- Troubles graves dans le développement cognitif et moteur des nourrissons ;
- Aucune indemnisation envisagée pour les victimes déjà identifiées ;
- Impunité assurée aux auteurs de ce énième crime contre l'humanité, comme au bon vieux temps de l'esclavage et du Code Noir de sinistre mémoire.

Emanant du Mouvement international pour les Réparations (MIR, sections Guadeloupe et Martinique) et du Comité international des Peuples Noirs (CIPN), un Communiqué vient de dénoncer le silence et l'impunité entourant cette intolérable situation. Nous vous le proposons intégralement ci-dessous.

COMMUNIQUÉ DU MIR ET DU CIPN SUITE À L'ANNONCE D'UN NON LIEU DANS L'AFFAIRE DU CHLORDÉCONE

Le juge d'instruction de Paris chargé d'instruire la plainte déposée par des associations écologiques, suite à l'empoisonnement des populations Guadeloupéenne et Martiniquaise par les gros planteurs békés, a indiqué qu'il envisage de prononcer un non-lieu, au motif que les faits seraient prescrits et que certaines pièces dont il est fait référence dans le rapport de la commission parlementaire auraient disparues.

Les associations soussignées :

RELÈVENT qu'une fois encore la justice française persiste à bafouer notre dignité en estimant que nos peuples n'ont aucun droit à réparation.

CONSTATENT que le juge d'instruction dispose dans ce dossier d'éléments qui excluent qu'il puisse prétendre que l'action des associations est prescrite car :

- *Seuls les planteurs békés qui sont allés faire du lobbying dans les ministères durant plusieurs années connaissaient le degré de toxicité du produit puisque l'autorisation d'utilisation de mise sur le marché leur a été refusé à plusieurs reprises le produit étant classé en catégorie A hautement toxique. Eux seuls savaient qu'ils étaient en train d'empoisonner nos populations,*
- *Les ouvriers agricoles qui l'épandaient à mains nues dans les plantations de bananes l'ignoraient,*
- *Les populations empoisonnées via leur consommation de produits agricoles et d'eaux l'ignoraient et ce d'autant que l'effet nocif de ce pesticide a été très lent. Par ailleurs, la relation entre la molécule de chlordécone et l'empoisonnement de ces populations a été mise en évidence par des études qui ont eu lieu après l'année 2003,*

¹ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Chlord%C3%A9cone_aux_Antilles_fran%C3%A7aises#Populations_expos%C3%A9es

- Comment dès lors pouvaient-elles agir contre les lobbys békés et les fonctionnaires de l'état, véritable association de malfaiteurs, qui avaient enclenché et couvert ce drame sanitaire,

- Au moment où les associations écologiques saisissent le juge pénal, la relation de causalité entre les cancers, autres maladies graves et le chlordécone venait d'être mise en évidence.

AFFIRMATION EN CONSÉQUENCE

Qu'il ne puisse y avoir AUCUNE PRESCRIPTION dans cette affaire. Après plus de 15 ans d'instruction, la position du juge relève d'une volonté manifeste d'enterrer ce dossier et d'absoudre les puissants groupes békés et les ministres impliqués,

Que concernant des pièces prétendument disparues, il est manifeste que ce juge ne les a guère recherchées dans sa volonté de classer l'affaire, puisque le président de la commission parlementaire a déclaré qu'elles lui avaient été remises.

Les organisations soussignées qui mènent depuis plusieurs années une lutte pour la réparation des crimes contre l'Humanité :

CONSTATENT QUE

Nos peuples vivent un drame sanitaire terrible qui impacte toutes les générations

Nos aînés meurent, nos parents meurent, nos enfants meurent, sous nos yeux victimes de la soif d'argent des békés comme du temps de l'esclavage,

Chez les ouvriers agricoles l'hécatombe est terrible. Cette catégorie sociale a été décimée après avoir souffert des années sans savoir quelle était l'origine de leur calvaire.

Nous subissons un génocide lent mais certain !

ESTIMENT QUE

Nous n'avons plus le droit de continuer à nous taire et à accepter ce qui n'est pas une fatalité mais un crime, Nous avons le devoir d'agir contre cette énième atteinte à notre droit à la vie

APPELLENT A LA MOBILISATION de toutes les forces vives du pays.

N'acceptons plus que la justice nie notre humanité ! Unissons nos forces contre ce fléau qui nous frappe.

Exigeons que les auteurs de ces crimes contre l'humanité rendent des comptes et soient condamnés !

Soutenons toutes actions visant à obtenir Justice pour nos peuples !

Le 29 janvier 2021

Pour le MIR Martinique, Garcin MALSA

Pour le MIR Guadeloupe, Jean Jacob BICEP

Pour le CIPN, Jacqueline JAQUERAY

De ce qui précède,

Le CRAN et l'UPAF tiennent à marquer leur solidarité pleine et active avec les organisations et toutes personnes engagées dans le combat contre ce énième crime contre l'humanité Noire.

Le CRAN et l'UPAF dénoncent l'inaction coupable de l'Etat français et demandent à ce que des mesures énergiques soient prises au plus vite pour poursuivre les auteurs de ce Génocide silencieux, indemniser toutes les victimes et les familles affectées par ce désastre ainsi que pour décontaminer les sols.

Pour le CRAN, M. André LOEMBE, Vice-Président

Pour l'UPAF, M. MUTOMBO Kanyana, Directeur

Contacts : 079 754 54 85 ou 079 345 08 52, info@upaf.ch, cran02@bluewin.ch

CC pour information à :

- Ambassadeurs de France auprès de l'ONU à Genève et auprès de la Suisse à Berne
- Ambassadeurs africains et européens auprès de l'ONU à Genève
- Organes de l'ONU, de l'Union Africaine et de l'Union Européenne protégeant les droits humains
- Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Genève
- Commission fédérale contre le racisme (CFR), Berne
- Presse nationale suisse et internationale représentée en Suisse
- ONGs et associations de défense de la dignité et des droits humains
- Associations africaines dans le monde